Toutes vos envies de bouger !

saint-nazaire agglo

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ICS : FR50 222 422 418

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Saint-Nazaire Agglomération ou STRAN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Saint-Nazaire Agglomération ou STRAN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat

NOM – PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|

BIC : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

Fait à : ..... Signature :

.....

Le : .....

Note : *vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

À retourner avec votre formulaire de souscription accompagné d'un RIB uniquement en cas de modification de vos coordonnées bancaires

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

☐ **J'ai déjà mon pass mobilité Ycéo** et je souhaite y ajouter le service post-paiement

☐ **Je n'ai pas de pass mobilité Ycéo** et je souhaite l'obtenir en souscrivant au service post-paiement

IDENTITÉ DE L'ABONNÉ

Madame ☐ Monsieur ☐

N° d'abonné : .....

Nom - Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Portable (obligatoire) : .....

E-mail (obligatoire) : .....

IDENTITÉ DU PAYEUR (si di° érent de l'abonné)

Nom - Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Portable (obligatoire) : .....

E-mail (obligatoire) : .....

☐ L'abonné et le payeur reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales d'obtention et d'utilisation de la formule EasY Transport et en avoir reçu un exemplaire.

Fait à : ..... Le : .....

Signature abonné : Signature payeur :

Toutes vos envies de bouger !

POST-PAIEMENT

LA FORMULE QUI S'ADAPTE À VOS DÉPLACEMENTS

PLUS D'INFOS SUR **YCEO-MOBILITE.FR**

ALLO YCÉO 02 40 00 75 75

LE POST-PAIEMENT
C'EST QUOI ?

AVEC LA FORMULE POST-PAIEMENT, VOYAGEZ AUTANT QUE VOUS LE SOUHAITEZ, SANS ABONNEMENT NI MONNAIE.

Validez votre **PASS MOBILITÉ YCÉO** à chaque montée et **payez uniquement ce que vous consommez** par prélèvement automatique.

1€20
PAR VOYAGE

Au lieu de 1€50 le ticket 1 h ou 2€ le ticket vendu à bord des véhicules.

Plafonné à 39€ par mois, prix d'un abonnement 26 - 59 ans.

LES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS

Le 10 du mois suivant vos voyages :
vous recevrez un e-mail vous indiquant le montant qui sera prélevé sur votre compte.

Le 20 du mois suivant vos voyages :
votre compte bancaire sera débité automatiquement.

Exº: Pour vos voyages de janvier, vous recevrez un e-mail le 10 février et serez prélevé le 20 février.

Pas de voyage = pas de prélèvement :
La formule post-paiement est un service sans abonnement et sans engagement.

ATTENTION !

Vous devez toujours passer votre pass mobilité Ycéo sur le valideur À CHAQUE MONTÉE !
Même si vous changez de véhicule moins d'une heure après votre départ, un seul voyage sera comptabilisé.

COMMENT **SOUSCRIRE ?**

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VOTRE PASS MOBILITÉ YCÉO

1 Constituez votre dossier qui doit comporter :

- Le formulaire de souscription ci-joint dûment complété,
- Un justifi catif d'identité en cours de validité (de l'abonné et du payeur si di¸ érent – photocopie autorisée),
- Une photo d'identité récente (de l'abonné),
- Un justifi catif de domicile de moins de 3 mois,
- Un RIB (relevé d'identité bancaire).

2 Envoyez ou présentez votre dossier complet à :

Espace Mobilité Ycéo
6 place Pierre Semard – 44600 Saint-Nazaire
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45
le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

3 Obtenez votre pass mobilité Ycéo

- Pour tout dossier envoyé par courrier, vous recevrez votre pass à domicile sous 8 jours.
- Pour tout dossier déposé à l'agence, vous repartirez directement avec votre pass°!

VOUS AVEZ DÉJÀ VOTRE PASS MOBILITÉ YCÉO

C'EST TRÈS SIMPLE : AJOUTEZ LA FORMULE EASY TRANSPORT !

1 À l'Espace Mobilité Ycéo,

présentez un RIB + un justificatif d'identité du payeur et on s'occupe de tout !

2 Par correspondance,

envoyez le formulaire de souscription joint, un RIB et le justificatif d'identité du payeur et ce service sera actif sur votre pass sous 8 jours !

FORMULE ÉGALEMENT DISPONIBLE POUR VOS **STATIONNEMENTS**

LAWR. 2021 – STRAN – RCS NANTES B311221105 – Crédits photos : Getty Images. – Impression : imprimé sur papier PEFC - 5000 ex - Goubault (44).

CONDITIONS GÉNÉRALES

- **Conditions d'utilisation des titres de transport et abonnements** Conformément au règlement d'exploitation, la validation des titres de transport quel qu'en soit le support (billet sans contact ou pass mobilité Ycéo) est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau Ycéo et du réseau Lila Presqu'île (lignes 2, L13 et T5) ainsi qu'aux valideurs de quais pour l'accès SNCF TER, et ce même en correspondance. La validation des abonnements est obligatoire également à chaque montée. Tout abonnement valable sur le réseau Ycéo est strictement personnel et incessible. Le bénéficiaire doit être titulaire d'une carte à puce sans contact Ycéo (pass mobilité) sur laquelle sera chargé la formule post-paiement. Cette carte est nominative et personnelle. Elle ne peut être utilisée que par la personne désignée comme « l'abonné » dont le nom et la photo figurent dessus.

- **Description**
Les voyages effectués par le client dans le cadre de la formule post-paiement au cours d'un mois lui sont facturés et prélevés le mois suivant. Une tarification spécifique et préférentielle s'applique à la formule post-paiement Le bénéficiaire doit posséder un pass mobilité Ycéo sur lequel sera chargée son adhésion au service. Le client doit valider son pass mobilité Ycéo lors de sa montée dans le véhicule. Chaque validation de son pass mobilité Ycéo vaut achat d'un titre de transport au tarif de la formule post-paiement en vigueur. À noter que les voyages validés en correspondance pendant l'heure de validité du titre ne sont pas facturés. Pour les services à la demande (Ycéo Flex et Ycéo Access), l'enregistrement de la réservation effectuée par téléphone vaut achat du titre de transport correspondant au service, au tarif en vigueur.

- **Adhésion au service**
Pour adhérer au service, le client doit déposer ou adresser un dossier complet auprès de l'Espace Mobilité Ycéo. La transmission d'une adresse e-mail est fortement conseillée.

- **Paiement**
L'adhésion au service est gratuite. Seuls les voyages réalisés dans le cadre de la formule post-paiement seront facturés (y compris les voyages Ycéo Flex et Ycéo Access). Le mode de paiement pour les voyages réalisés est obligatoirement le prélèvement automatique. Si le client a effectué des voyages au cours d'un mois : un avis de prélèvement lui indiquant le montant qui sera prélevé lui est adressé le 10 du mois suivant. Le compte du payeur sera débité automatiquement du nombre de voyages réalisés le 20 du mois suivant. Les frais bancaires occasionnés par les prélèvements demeurent à la charge du payeur. La demande de prélèvement est valable jusqu'à annulation de la part de l'abonné, à notifier en temps voulu à Ycéo.

- **Généralités**

Si plusieurs produits sont chargés sur le pass mobilité Ycéo du client, la formule post-paiement n'interviendra que lorsque tous les autres titres seront épuisés.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions générales de vente et d'utilisation sur www.yceo-mobilite.fr